

**RAPPORT DE LA MISSION EXPLORATOIRE EN  
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
31 JANVIER AU 8 FEVRIER 2004**

**Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme**

## **RAPPORT DE LA MISSION EXPLORATOIRE DU 31 JANVIER AU 8 FEVRIER 2004**

---

### **INTRODUCTION**

Le Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, a dépêché du 31 janvier au 8 février 2004, en République centrafricaine une mission composée de Messieurs Djovi GALLY, Pascal GAYAMA et Madame Madina LY-TALL, dans le cadre de l'accompagnement par la Francophonie de la Transition en cours en République centrafricaine.

La mission, intervenant au lendemain du Dialogue National, et dans le prolongement des précédentes (missions envoyées du 21 au 23 avril, du 16 au 24 août, du 10 au 21 septembre, du 23 au 30 octobre 2003) avait notamment pour objectif « d'apprécier, en liaison avec l'ensemble des Autorités et des parties concernées, sur la base d'un état des lieux circonstancié du contexte politique, économique, social et institutionnel, les contributions que la Francophonie pourrait être invitée à dégager à l'appui du processus, notamment pour ce qui est de l'élaboration des textes fondamentaux et de la préparation des prochaines consultations électorales ».

### **I – LES RENCONTRES ET LES ENTRETIENS**

Pour cerner au mieux la situation prévalant en Centrafrique depuis la fin du Dialogue National et connaître les préoccupations auxquelles sont confrontés les différents acteurs de la vie du pays en cette période de transition, la délégation de l'OIF s'est faite le devoir, d'organiser, au titre de ses activités, des rencontres aussi bien avec les Autorités nationales qu'avec les principaux partenaires de la RCA présents à Bangui.

#### **1 – 1. Les audiences avec les Autorités Centrafricaines**

Nous avons été reçus en audience avec les plus hautes Autorités nationales centrafricaines, à savoir : le Général François BOZIZE, Président de la République ; Monsieur Abel GOUMBA, Vice-Président, Monsieur Célestin Leroy GAOMBALET, Premier ministre et Maître Nicolas TIANGAYE, Président du Conseil National de Transition.

Nous avons également pu nous entretenir avec les membres suivants de l'équipe gouvernementale :

- M. Jean-Pierre LEBOUDER, Ministre d'Etat chargé du Plan, de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Coopération Internationale ;
- M. Charles-Hervé WENEZOU, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Francophonie ;
- Le Lieutenant-Colonel Parfait MBAY, Ministre de la Communication, de la Réconciliation Nationale, de la Culture Démocratique et Civique ;
- M. Marcel MALONGA, Ministre de l'Intérieur, chargé de l'Administration du Territoire ;
- Mme Hyacinthe WODOBODE, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
- M. Assingambi ZARAMBAUD, Ministre chargé du Secrétariat général du gouvernement et des Relations avec le Conseil National de Transition ;
- M. Joseph KITICKI-KOUAMBA, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Economie Sociale ;
- M. Guy MOSKIT, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale et de la Francophonie.

Enfin, notre délégation a eu des contacts utiles avec d'autres éminentes personnalités telles que :

M. MAIDOU, Ancien Vice-Président, Ancien Premier ministre, actuellement Conseiller spécial du chef de l'Etat pour les Droits de l'Homme et la Bonne Gouvernance ;

- Mme Catherine SAMBA-PANZA, Présidente du Comité National de Suivi des Actes du Dialogue National ;
- M. Thierry MALEYOMBO, Haut Commissaire aux Droits de l'Homme ;
- et M. Charles-Armel DOUBANE, Conseiller Diplomatique à la Présidence.

D'une manière générale, nos interlocuteurs centrafricains ont manifesté autant d'intérêt à notre présence à Bangui que de cordialité dans les échanges de vues avec nous. Une fois informés des objectifs de la mission de l'OIF, à savoir notre souci de nous rendre compte des dispositions prises en vue de mettre en œuvre les recommandations du Dialogue ainsi que les actions initiées en vue de mener à bon terme la transition en cours, nos interlocuteurs n'ont pas hésité à répondre à notre quête d'informations les plus sûres, permettant ainsi de présenter un état des lieux ainsi qu'on l'évoquera en titre II du présent rapport. pays membre en faveur duquel elle était prête à faire jouer, sans conditionnalités particulières, les mécanismes de coopération contenus dans ses Actes constitutifs, mais aussi comme membre du Comité de Suivi des Actes du Dialogue National, désireux d'offrir sans délai sa contribution, si modeste fut-elle à l'accomplissement, par cet organe, de sa mission.

Le message a été si bien reçu qu'il nous a permis, d'une part, de dispenser des avis ponctuels sur les approches à adopter dans la conduite des nombreux dossiers soumis à la gestion des centrafricains, et, d'autre part, de recueillir un certain nombre de requêtes formulées à l'attention urgente de l'OIF et de son Secrétaire Général.

## **1 – 2. Les rencontres avec les partenaires de la RCA**

Présents en Centrafrique de façon permanente, certains partenaires multilatéraux ou bilatéraux de la RCA ont un rôle majeur à jouer dans la stabilisation et l'évolution de la situation de ce pays. Parmi eux, nous avons identifié la Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale, l'Union européenne, le Bureau des Nations Unies en Centrafrique et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Le rôle historique joué par la France nous a également conduit à un contact spécial avec le Représentant de ce pays.

Monsieur Jean NKUETE, le Secrétaire Exécutif de la CEMAC nous a confirmé le renforcement du dispositif du Pacte de Solidarité et d'Assistance mutuelle liant les pays membres de cette région tel que décidé par le dernier Sommet tenu à Brazzaville fin janvier dernier. Ainsi, au moins 3 bataillons supplémentaires d'environ 1800 hommes viendront en renfort aux troupes de la CEMAC déjà présentes sur le terrain. Dans d'autres domaines, la CEMAC s'emploiera à réduire les effets négatifs de l'enclavement de la RCA en matière de communications terrestres et fluviales et à maximiser les retombées de la fiscalité régionale perçue aux frontières des pays voisins et dont la RCA est souvent privée en partie ou en totalité.

Le Général Lamine CISSE, Représentant du Secrétaire général de l'ONU nous a fait état des activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République Centrafricaine (BONUCA) qu'il dirige. A cet égard, le Président du Conseil de Sécurité de l'ONU a fait une déclaration notant avec satisfaction les efforts déployés en vue de la réconciliation nationale par le dialogue, la restructuration des forces de sécurité, la promotion des droits de l'Homme, incitant également le système des Nations Unies et la Communauté financière internationale à apporter toute l'aide nécessaire en faveur de la stabilisation et du redressement de la Centrafrique.

De son côté, l'Ambassadeur Joseph LOVERAS, Représentant de l'Union européenne auprès de la RCA nous a informés que les relations de l'Union avec la RCA comportaient essentiellement deux volets :

- l'un concerne la poursuite de la coopération existante dans les domaines sociaux et d'appui direct à la population, tout comme l'assistance dans la préparation des élections, l'appui institutionnel et la bonne gouvernance, ainsi que le programme de Désarmement Démobilisation Réinsertion et de Développement communautaire.
- l'autre volet concerne les activités de développement relevant des dispositions de l'Accord de Cotonou. Ces activités sont réputées suspendues dans l'attente de la stabilisation politique préalable à toute reprise d'appui macro-économique, et ce en accord avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire international.
- Avec le programme des Nations Unies pour le Développement, nous nous sommes renseignés au sujet des contraintes qui gênent la libération effective de l'assistance économique et sociale des partenaires multilatéraux en faveur de la RCA. Le PNUD, en effet, est l'opérateur reconnu tant par l'Union européenne que par la Banque Mondiale dans le contexte du LICUS (Low Income Country Under Stress) et du MDRP (MultiDonor Rehabilitation and Reinsertion Programme). Il attend donc beaucoup de la prochaine mission FMI Banque Mondiale pour déterminer son niveau d'intervention dans le cadre d'un programme prioritaire à définir avec la partie centrafricaine qui doit redoubler d'efforts en matière de lutte contre la corruption et d'amélioration de la situation sécuritaire. Néanmoins, la lutte contre le SIDA, la tuberculose, le paludisme et la pauvreté en général vont mobiliser environ 25 millions de dollars sur les cinq ans à venir.

La coopération avec la France a fait l'objet d'un échange de vues avec l'Ambassadeur Jean-Pierre DESTOUESSE au cours d'une rencontre à sa résidence. Ce fut l'occasion, pour l'ensemble des partenaires présents (OIF, BONUCA, PNUD, Union européenne) d'aborder la question cruciale de la capacité pour la RCA de mobiliser et d'absorber l'assistance dont elle a besoin en cette phase délicate de son histoire.

Nous nous sommes tous accordés pour constituer une sorte de groupe informel décidé à élaborer des propositions concrètes d'appui au gouvernement de ce pays pour surmonter les handicaps sérieux dont fait montre son administration pour soutenir le processus devant conduire aux élections attendues. De telles propositions devront être préalablement présentées au Président de la République le Général BOZIZE. Notre délégation a fortement encouragé cette initiative inédite. La France, faut-il le rappeler, est fortement engagée en matière d'appui logistique aux forces de la CEMAC et aux forces armées centrafricaines.

Elle s'est également associée à l'OIF en une mission conjointe composée de MM. Ata Messan AJAVON et Gérard DUPRET pour une assistance spécifique au processus électoral en RCA.

## **II – LA SITUATION GENERALE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE AU LENDEMAIN DU DIALOGUE NATIONAL**

Les rencontres et entretiens que nous avons eus confrontés à nos propres observations, permettent d'esquisser un tableau de la situation d'ensemble en RCA, à travers la trame du Conseil National de Transition, du Comité de Suivi des Actes du Dialogue National, du volet politique et sécuritaire, de la situation économique, financière et sociale et

des rapports avec la Communauté internationale. Il se dégage des préoccupations inventoriées une certaine atmosphère qui peut, si elle n'est bien traitée, induire de réelles inquiétudes.

## **2 – 1. Du Conseil National de Transition**

Assez tôt, après le renversement du Gouvernement Patassé, le 15 mars 2003, le consensus national opéré autour du nouveau régime dirigé par le Général François BOZIZE s'est exprimé à travers la mise en place d'un Conseil National de Transition. Celui-ci se présente comme l'expression de l'ensemble des courants politiques ayant contribué au renversement du pouvoir précédent, ainsi que des syndicats et de la société civile dans son ensemble. Chaque composante de la société civile, de l'Etat, ainsi que les confessions religieuses y a ainsi délégué des représentants suivant un mode convenu par l'accord des participants à ce grand mouvement de changement. La présidence du CNT a été confiée à Maître Nicolas TIANGAYE en sa qualité de militant éprouvé de la démocratie et des droits humains en Centrafrique.

Le CNT qui tient dès lors lieu de parlement pour la période de transition ne dispose pas d'un pouvoir législatif mais consultatif, et se prononce sur les actes du gouvernement dans la période en cours. Il a ainsi joué un rôle moteur dans l'organisation et le déroulement du Dialogue National.

C'est ainsi qu'il lui reviendra d'examiner l'ensemble des recommandations du Dialogue National en vue de leur mise en œuvre, en accord avec le Gouvernement. Ce sont également les différentes commissions du CNT qui étudieront les différents avant projets des textes fondamentaux avant de les adopter et de les soumettre au Président de la République pour promulgation.

Se tenant aux avant-postes de la conduite des affaires de l'Etat comme le montre le rejet, en novembre 2003, du programme du Premier Ministre Abel GOUMBA, signifiant par là son renversement intervenu quelques jours plus tard, le CNT donnera encore toute la mesure de son influence durant le processus électoral à venir, censé déterminer les conditions de la fin de la transition en RCA.

## **2 – 2. Du comité de suivi des Actes du Dialogue National**

Le Dialogue National ayant affirmé le caractère exécutoire des recommandations issues de ses travaux, la nécessité de disposer d'un Comité de Suivi des Actes du Dialogue s'est alors imposée. Il a donc pour mission de veiller à l'exécution de ces décisions auprès de tous les acteurs et institutions concernés.

Le Comité est autonome du point de vue de sa tutelle et de sa gestion administrative et financière, tout en travaillant en symbiose avec l'administration nationale. Régi par des textes organiques non encore publiés, à savoir les différents décrets portant création du Comité, portant nomination de ses membres, de ceux de son Bureau et de son règlement intérieur. Sa présidence est actuellement assurée par Mme Catherine SAMBA-PANZA. Il est en outre composé de 21 membres répartis en 5 (cinq) commissions thématiques avec chacune, pour correspondant, les ministères techniques opérant dans sa sphère de compétence.

Les premières phases de son organisation indiquent que le Comité de Suivi a déjà procédé à la répartition des différentes recommandations du Dialogue National suivant leur degré d'urgence. Les recommandations ainsi sérieuses ont été pour la plupart envoyées aux ministères concernés pour en connaître les modalités de mise en œuvre.

Cependant, « au regard des difficultés financières de l'Etat, le Comité de suivi aura besoin, pour son fonctionnement et ses activités de l'appui des partenaires de la RCA », dont évidemment l'OIF qui avait été retenue au nombre des membres extérieurs du Comité.

L'engagement du Gouvernement centrafricain et l'assistance des partenaires pour « fournir rapidement l'expertise et les ressources nécessaires au Comité », constituent les conditions minimales devant garantir le succès du Comité.

## **2 – 3. La situation politique et sécuritaire**

Les facteurs dominants de la situation politique ont quelque peu été pris en compte dans le remaniement ministériel intervenu le 7 janvier 2004, où le Professeur Abel GOUMBA a été remplacé au poste de Premier ministre par M. Célestin-Leroy GAOMBALET, tandis que le Président BOZIZE créait à son intention le poste de Vice-président. Cette valse gouvernementale reflétait d'abord une tension au sommet de l'Etat entre le Président François BOZIZE et le Pr. Abel GOUMBA, dont le programme de transition avait été rejeté par le Conseil National de Transition le 23 novembre 2003 (par 0 voix pour et 36 contre !). Il faut noter qu'aux yeux d'Abel GOUMBA, le CNT n'était pas un organe à la légitimité confirmée, puisqu'il n'était pas issu d'un suffrage populaire. Et si Abel GOUMBA demeure encore la deuxième personnalité de l'Etat, il ne cache ni les ambitions de son parti, le FPP (Front Patriotique pour le Progrès) pour la magistrature suprême, ni sa préférence pour des élections municipales préalables aux élections présidentielles et législatives dans le contexte du calendrier électoral.

Même si de manière globale une trêve s'observe au plan des activités politiques, l'on n'oublie pas que la RCA compte près d'une quarantaine de partis et que chacun semble attendre le moment favorable pour s'exprimer. Ce moment pourrait être celui du lancement des campagnes électorales.

La situation sécuritaire ambiante semble se caractériser par une relative accalmie à Bangui, mais non dans les régions. On déplore encore les exactions perpétrées par les « libérateurs », à savoir les alliés tchadiens de l'actuel Président, qui ont tendance à se comporter comme en terrain conquis sur les forces de l'ordre auxquelles ils ne vouent qu'un respect relatif. De son côté l'entourage militaire du chef de l'Etat se méfie d'une structure militaire qui n'est pas entièrement acquise à sa cause, parce que traversée par autant d'influences que d'expériences négatives ayant secoué la vie du pays ces dernières années.

Il subsiste ainsi, dans l'arrière pays notamment, des phénomènes relevant davantage du grand banditisme que de rebellions comme telles. Disposant d'armes en quantité non dénombrée, ces factions tendent à imposer leur loi à des paysans effrayés qui ne peuvent plus cultiver la terre ni élever le bétail comme il se devrait. Les « coupeurs de route » sévissent également contre les forestiers, les miniers et autres commerçants.

Le BONUCA, la CEMAC et la France en sont arrivés à prévoir, d'une part, de renforcer leur assistance multiforme aux FACA (Forces Armées Centrafricaines), en termes de renfort en hommes et matériel, en formation et en stratégie. Il s'agit de parvenir à brève ou moyenne échéance, à rendre le pays habitable et fréquentable autant pour ceux qui administrent que pour les administrés, créer les conditions optimales pour le processus électoral et faciliter l'action des partenaires au développement et des opérateurs économiques. Cet objectif est intimement lié à celui du Désarmement - Démobilisation et Réinsertion auquel sont associés l'Union européenne et le PNUD notamment.

## **2.4 - La situation économique et financière**

L'Etat centrafricain est objectivement en banqueroute, tant du fait qu'aucune activité économique significative génératrice de ressources ne se réalise dans le pays et tant que l'assiette fiscale s'est considérablement réduite, n'apportant que très peu de revenus à l'Etat, ou aux personnes morales et physiques. Nos interlocuteurs nous ont souligné combien était dommageable le fait d'être passé, en quelques années, d'une situation où existait près de deux cents entreprises dans le secteur formel, à celle où ne tiennent aujourd'hui qu'à peine une vingtaine.

En illustration à cette situation, il est fait état d'un mémorandum du Groupement Interprofessionnel des Patrons en Centrafrique en appelant l'Etat à prendre des mesures d'urgence propres à restaurer la confiance ces opérateurs économiques. En effet, plusieurs entreprises ont payé un prix lourd en termes de pillages et de destructions lors des événements politico-militaires que le pays a connus sans jamais bénéficier de mesures de soutien de l'Etat pour les aider à reconstituer leurs outils de production.

Ce qui signifie que ces entreprises doivent, seules, supporter les charges de réinvestissement, quand bien même le secteur bancaire faisant face à la double contrainte de l'Etat et des entreprises du secteur public a vu ses liquidités s'épuiser. Avec en outre, des engagements très lourds et une masse de créances souvent douteuses, le crédit s'en est trouvé d'autant plus cher qu'il s'est raréfié.

On relève aussi le cas de la plupart des entreprises de transport routier opérant en Centrafrique mais immatriculant leurs véhicules au Cameroun pour bénéficier notamment d'une exonération de droits de douane à l'importation et d'une imposition fiscale bien ajustée. L'exigence de bonne gouvernance n'a pas encore imprégné les rouages d'une corruption entretenue par le malaise social.

## **2.5 – La situation sociale**

Une trêve sociale toute relative prévaut en Centrafrique. Mais l'état de grâce dont a bénéficié le nouveau régime depuis son avènement est mis à mal en premier lieu par le non-paiement des salaires. En ce mois de février 2004 les centrafricains totalisent 40 mois d'arriérés de salaires dont 36 imputables au régime précédent. Après l'épuisement des fonds reçus des pays amis (CEMAC, France, Chine notamment) le nouveau régime n'arrive plus à honorer ses obligations régaliennes dont la rémunération de ses fonctionnaires.

Les syndicats qui jusqu'ici avaient réussi à contenir l'impatience de leurs adhérents risquent fort de se laisser entraîner par des associations politiques désireuses d'exploiter l'accumulation de malaises sociaux dans des secteurs, notamment de l'éducation, (où les enfants ne vont pas à l'école et ne passent donc pas d'examens, surtout dans l'arrière-pays), de la santé, où les structures sanitaires se caractérisent par leur délabrement, leur sous-équipement en matériels et en médicaments. De fait, les épidémies comme celles du SIDA, du paludisme et de la tuberculose sévissent à un point tel que l'attention de certaines ONG et des institutions spécialisées telles que l'OMS, l'UNICEF, la FAO, le FNUAP et le PNUD, a été particulièrement attirée. Il faut ajouter le grand nombre de réfugiés qui ont été déversés en provenance des pays voisins : Soudan, Tchad, les deux Congo par exemple rendant la situation plus complexe encore.

### **2.6.1 La République centrafricaine et la Communauté internationale**

Les relations entre la RCA et la Communauté internationale peuvent être évaluées d'abord au plan de l'assistance humanitaire. Ainsi pour faire face à une situation sociale particulièrement dégradée, le système des Nations Unies a lancé un « appel consolidé » en vue de la mobilisation de près de 1.688.752 dollars à répartir entre les secteurs de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'éducation, des Droits de l'Homme et de la protection de la personne humaine et de la réhabilitation communautaire.

Après une mission d'évaluation effectuée récemment à Bangui, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International prévoient d'y revenir après le 15 février pour entamer les négociations d'un Programme prioritaire. Toutefois les institutions de Bretton Woods, dans leur mémorandum, ont insisté sur les progrès attendus en matière de respect des droits humains, de sécurité, de lutte contre la corruption, etc...

La Communauté internationale, système des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, Union Européenne y compris s'accorde ainsi sur les mesures d'urgences et les mesures d'assainissement que se doit de prendre la Centrafrique en contre partie de son assistance. Mais il est permis de dire que la RCA n'a reçu d'elle qu'une condamnation formelle, le nouveau régime ayant été reconnu de facto, d'où l'insistance mise à demander qu'il mette vite en place le cadre institutionnel de la démocratie.

Sur ce plan, il n'y a que l'Union Africaine qui rechigne à intégrer la RCA dans sa famille. Cette position préoccupe au plus haut point les autorités centrafricaines qui souhaiteraient tout de même convaincre le Président de la Commission de l'Union Africaine de l'avantage que constitue l'économie d'un conflit plus grave réalisée par l'avènement du nouveau régime en RCA. Le Président BOZIZE et le Ministre des Affaires Etrangères attendent de l'OIF, qu'elle les aide à faire dissiper ce « malentendu ». Les consultations électorales manquant la fin de la transition constitueront l'ultime test de normalisation des relations entre la Centrafrique et la Communauté internationale.

### **2.7 Une inquiétude perceptible**

La situation générale en République centrafricaine ne laisse pas de faire transparaître une inquiétude que partagent nombre d'observateurs ainsi que de centrafricains eux-mêmes. C'est en effet une situation fragile. Avec une économie exsangue, un Etat inopérant, des fonctionnaires démotivés, un secteur économique dégradé, seul un certain nombre de garanties peuvent permettre de contenir un désespoir capable de produire toutes les dérives.

Les hommes politiques adoptent souvent le style de la fuite en avant pour entretenir l'instabilité. Les hommes en armes auraient alors beau jeu de se comporter en maîtres absolus de la rue et des chaumières. La communauté internationale tarde souvent à prévenir quand bien même elle sait d'expérience combien il est plus coûteux de faire la paix que de la bâtir ou de la consolider.

L'impression de « tourner en rond » et les risques de mouvements sociaux sectoriels sont des ingrédients qui, à tout moment, risquent d'anéantir les efforts soutenus dont le pays a besoin pour sortir de son marasme.

## **III LE PROCESSUS ELECTORAL**

### **3-1 Le calendrier électoral**

Un agenda du processus référendaire et électoral a été adopté consensuellement le 23 janvier 2004, à la suite d'une réunion présidée par le Chef de l'Etat, avec la participation de Gouvernement, du Bureau du Conseil National de transition (CNT), et en présence du Bureau du Comité de Suivi des Actes du Dialogue National (CSADN). Ce calendrier se décline comme suit :

- Janvier - février 2004 : loi créant la Commission électorale mixte indépendante (CEMI), et les textes subséquents (décrets et arrêtés d'application).
- Janvier – avril 2004 : révision constitutionnelle, révision du Code électoral, révision des lois organiques (Cours Constitutionnelle, partis politiques, collectivités territoriales ...)
- Avril – Juin 2004 : recensement électoral
- Octobre – novembre 2004 : référendum constitutionnel
- Janvier 2005 : élections législatives et présidentielles.

Au cours de cette réunion, il a également été décidé d'organiser ultérieurement les élections locales, sans qu'aucun délai précis n'ait été envisagé. Cette décision a suscité un débat au sein de la classe politique, le Dialogue National ayant expressément recommandé que les élections locales soient organisées avant toutes les autres. Il est difficile, du fait entre autre, de la réticence des bailleurs de fonds, de commencer le processus électoral par l'organisation

des élections municipales. Il y a, à notre avis, un travail d'explication à fournir à cet effet, tout en envisageant un délai raisonnable pour l'organisation des élections locales après l'installation du nouveau pouvoir issu des urnes.

Le respect de l'agenda électoral ainsi adopté le 23 janvier 2004, est fortement assujéti à la mobilisation des moyens, notamment financiers, dont la Centrafrique a réellement besoin en cette période cruciale.

Pour le moment, cinq commissions ad hoc ont été créées par arrêté en date du 21 janvier 2004, au sein du ministère de l'Intérieur, chargé de l'Administration du Territoire. Ces commissions sont, au terme de l'arrêté, « chargées de faire des propositions d'amendements tendant à la rédaction des textes fondamentaux relatifs à la Constitution, au Code électoral et aux lois organiques ».

Le travail de ces cinq Commissions n'est pas encore connu !

#### **a. La Commission électorale mixte indépendante (CEMI)**

Au cours des discussions entre le Gouvernement, le Conseil National de Transition (CNT) et le Comité de Suivi des Actes du Dialogue National (SCADN), il est apparu l'urgence de mettre en place la CEMI avant la révision du Code électoral dans son ensemble.

En effet, dans l'esprit des responsables centrafricains, le budget des élections doit être élaboré par la CEMI, ainsi que certains Actes en amont du processus électoral.

Il a été décidé de créer la CEMI, par une ordonnance particulière, pour lui permettre de commencer à exercer ses compétences, étant entendu que l'ensemble des dispositions de ladite ordonnance devront être transposées tel quel dans le nouveau Code électoral.

A ce jour, nul ne sait les compétences qui doivent être dévolues à la CEMI par rapport aux prérogatives ordinaires du ministère de l'intérieur. De même, la composition de cet organe essentiel pour les élections, ainsi que ses démembrements à l'intérieur du pays ne sont pas précisés.

Il va de soi que les dispositions qui seront comprises dans l'ordonnance de la CEMI seront déterminantes pour tout le processus électoral. Nous n'avons pas manqué d'attirer l'attention des autorités centrafricaines et des représentants de la Communauté internationale présents à Bangui, sur la vigilance à exercer dès ce stade du processus. La Francophonie a été explicitement sollicitée à cet effet l'envoi rapide d'un ou de plusieurs experts qui seront d'un grand secours pour les Centrafricains, (cf. rapport Dupret-Ajavon).

Il faut souligner ici que sur l'insistance de notre mission, les partenaires de la Centrafrique (PNUD, BONUCA, Union Européenne, FNUAP, France, Chine...) ont décidé de mettre sur pied un groupe stratégique chargé notamment d'élaborer, dès cette semaine, un avant-projet de budget électoral à soumettre aux autorités compétentes.

### **3.3 L'élaboration des textes fondamentaux et le rôle central du Conseil National de Transition (CNT)**

Ainsi qu'il a été mentionné, l'agenda électoral prévoit également l'élaboration de nouveaux textes fondamentaux - il s'agit souvent de révisions à faire - en vue de la restauration de la légalité constitutionnelle, de l'Etat de droit et de la démocratie.

Conformément aux dispositions de l'Acte Constitutionnel N°2 du 15 mars 2003, portant organisation provisoire des pouvoirs de l'Etat, modifié et complété par l'Acte constitutionnel N° 3 du 12 décembre 2003, c'est le Chef de l'Etat, Président de la République, qui exerce le pouvoir législatif par voie d'ordonnance. Mais il est assisté dans l'exercice de sa fonction législative par le Conseil National de Transition (CNT) auxquels sont soumis tous les projets d'ordonnance adoptés en Conseil des Ministres, qui peut les amender et les transmettre au Chef de l'Etat avec ses « recommandations ».

En réalité, grâce notamment à la forte personnalité de son Président, le CNT s'est imposé en Centrafrique, comme un véritable organe législatif et politique exerçant un réel pouvoir de contrôle de l'action de gouvernement, et ayant acquis une indiscutable « légitimité » dans l'opinion et auprès de la communauté internationale.

C'est donc en priorité auprès de cette Institution que l'OIF doit exercer son influence positive, notamment en faisant assister les experts francophones aux débats dans les commissions du CNT, lors de l'examen des différents textes fondamentaux qui seront soumis par le gouvernement. Cette expertise francophone doit être mise en place, ainsi que le souhaite du Président du CNT, dès la prochaine session ordinaire avant la fin du mois de février 2004. C'est au cours de cette session que sera examiné le projet d'ordonnance portant création de la CEMI.

#### **IV LES RECOMMANDATIONS AU SECRETAIRE GENERAL DE L'OIF**

**4.1** Assurer une présence assidue de la Francophonie en Centrafrique durant toute la Transition.

**4.2** Assurer une représentation de l'OIF au sein du Comité de Suivi des Actes du Dialogue National (CSADN) dont la première session est prévue pour fin février 2004.

**4.3** Favoriser, à chaque réunion de la Francophonie, la participation des départements intéressés.

**4.4** Mettre à la disposition du Conseil National de Transition deux ou trois experts en droit constitutionnel et en droit électoral durant une période de 2 à 3 semaines, et ce dès la prochaine Session du CNT (fin février - début mars 2004) pour l'élaboration des textes fondamentaux.

**4.5** Mettre à la disposition du Commission Mixte indépendant et de l'Administration électorale un expert électoral pour une longue durée (cf. rapport Dupret-Ajavon).

**4.6** Doter les institutions suivantes en matériels informatique et bureautique (cf. requêtes en annexe) :

- Le CNT (photocopieur)
- Le CSADN
- La CEMI
- Le ministère chargé de la Réconciliation nationale et de la culture

##### **Démocratique**

- Le ministère de l'intérieur
- Le ministère de la justice
- Le Haut Commissariat aux droits de l'Homme.

**4.7** Allouer des subventions au CSADN, au ministère de la culture démocratique, au ministère de la justice, au Haut Commissariat aux droits de l'Homme, pour l'exécution, en partie, de leurs programmes de sensibilisation et d'éducation civique à la culture de la paix.

**4.8** Prendre en charge, en partie, les frais de fonctionnement de la CEMI (cf. rapport Dupret-Ajavon).

**4.9** Assurer, de manière générale, un accompagnement politique de la Transition, conformément au souhait des autorités et du peuple centrafricains et ainsi qu'au vœux de la Communauté internationale.

#### **CONCLUSIONS**

Au terme de son séjour en Centrafrique, la mission dépêchée par le Secrétaire général de l'OIF, a noté avec intérêt la totale disponibilité des Autorités centrafricaines à œuvrer de manière beaucoup plus intense avec la Communauté internationale, notamment avec la Francophonie pour une véritable réussite de la Transition en cours. Cette disponibilité s'est exprimée à tous les niveaux, et particulièrement au niveau du chef de l'Etat, le Général François BOZIZE.

Cependant, cette disponibilité et cette bonne volonté des Autorités ne semblent pas susciter, comme il se doit, une réponse prompte de la Communauté internationale, ce qui rend la situation de plus en plus précaire, et absolument inquiétante.

A cet égard, il n'est pas superflu de reprendre ici les propos du Secrétaire général des Nations Unies, Son Excellence Monsieur Kofi ANNAN, dans son rapport en date du 29 décembre 2003 au Conseil de Sécurité, au point 41 :

« Il importe, à cette étape cruciale de la transition, que la Communauté internationale et les partenaires bilatéraux, dont l'appui demeure essentiel, mesurent à son juste niveau, l'ampleur des besoins de la République Centrafricaine, et la détermination des Centrafricains à restaurer l'ordre institutionnel.

A cet égard, j'en appelle une fois encore à la générosité des pays amis et de la Communauté des donateurs, afin qu'ils acceptent d'accompagner les nouvelles Autorités dans leurs efforts multisectoriels, en particulier de sécurisation du pays, pour un retour rapide à la légalité constitutionnelle par l'organisation d'élections crédibles, transparentes et démocratiques ».

L'OIF qui, dès le départ, a décidé d'accompagner le processus de Transition en cours, doit à présent redoubler d'effort pour répondre aux attentes du peuple centrafricain, et confirmer ainsi l'engagement du Secrétaire général, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, à œuvrer à un retour, conformément au calendrier établi, à une vie politique et institutionnelle normale, à l'Etat de droit, à la démocratie et à la paix en République Centrafricaine.